

Conseil économique et social

Distr. limitée 28 juin 2012 Français

Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-deuxième session

4-29 juin 2012

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-deuxième session

Projet de rapport

Rapporteuse: Mme Imelda Smolcic (Uruguay)

Additif

Projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015

[*Point 3 b*)]

Programme 25 Services de gestion et d'appui

- À sa 5^e séance, le 6 juin 2012, le Comité a examiné le programme 25 (Services de gestion et d'appui) du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 [A/67/6 (Prog. 25)].
- Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions soulevées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

Examen de la question

- Les membres du Comité ont souligné l'importance du programme. Certains ont déclaré y adhérer et souligné que grâce à l'appui et aux services essentiels qu'il fournissait à l'Organisation, il l'aidait à exécuter son programme de travail. Il importait que ces services - finances, ressources humaines, appui et informatique et communications - soient efficaces et productifs.
- Se référant au paragraphe 25.4 de l'orientation générale, certaines délégations ont estimé, tout en prenant acte des mesures prises par le Secrétariat pour que les responsables axent l'exécution des mandats sur les résultats, qu'il fallait que





l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'en faire plus pour développer dans l'Organisation un mode de gestion axé sur le principe de responsabilité et les résultats.

- 5. S'agissant du projet de progiciel de gestion intégré Umoja, des membres du Comité ont exprimé leur préoccupation quant au calendrier prévu pour mener le projet à terme et la maîtrise des coûts y relatifs.
- 6. Le Comité a demandé et obtenu des éclaircissements sur le suivi et la gestion des contrats de mission des hauts fonctionnaires, en particulier sur les moyens à mettre en œuvre pour que leurs prises de décisions engagent leur responsabilité.
- 7. Le Comité a souligné qu'il était essentiel que le système d'administration de la justice de l'Organisation des Nations Unies soit juste et garantisse le respect des droits et des obligations du personnel. Certains membres se sont interrogés sur l'efficacité du système, compte tenu de l'augmentation du nombre d'affaires à traiter. L'un d'eux a estimé que le délai dont disposait le Groupe du contrôle hiérarchique pour donner suite aux affaires dont il était saisi de 30 à 45 jours était insuffisant.
- 8. Des délégations ont salué les travaux qui continuaient d'être menés dans le cadre du plan-cadre d'équipement pour sauvegarder la mémoire institutionnelle, et la numérisation des services de bibliothèque prévue à Genève, à Vienne et au Siège.
- 9. Le Comité a insisté sur l'importance de toutes les fonctions exécutées dans le cadre du sous-programme 2 (Planification des programmes, budget et comptabilité), qui constituent une part essentielle des activités du Département de la gestion. Il a toutefois fait observer que la composante 1 de ce sous-programme portait essentiellement sur des questions budgétaires, les activités de programmation et de planification du Département étant omises dans les énoncés de l'objectif, des réalisations escomptées, des indicateurs de succès et de la stratégie.
- 10. Concernant le sous-programme 3 (Gestion des ressources humaines), le Comité a voulu savoir quelles mesures avaient été adoptées non seulement au Siège, mais aussi à Genève, Vienne et Nairobi, pour familiariser les hauts fonctionnaires avec Inspira, leur manque de formation étant l'une des principales raisons invoquées pour justifier la lenteur des procédures de recrutement. Le Comité a constaté avec préoccupation qu'il était difficile de demander aux fonctionnaires ayant des charges de famille dans leur lieu d'affectation d'être mobiles. Il a souligné qu'il fallait renforcer la gestion prévisionnelle des effectifs et demandé ce que faisait le Secrétariat pour s'assurer que les besoins de l'Organisation en la matière étaient satisfaits.
- 11. Un membre du Comité a estimé que dans la procédure de recrutement, le respect des principes de l'égalité hommes-femmes et de la représentation géographique équitable, aussi important soit-il pour l'Organisation, ne devait pas faire oublier qu'il importait aussi que le profil du candidat convienne au poste ou à l'emploi visé, comme l'avait rappelé l'Assemblée générale dans ses résolutions 63/250 et 65/247. Il a conclu qu'il faudrait préciser l'énoncé de la réalisation escomptée correspondante de manière à souligner l'importance des compétences dans le choix des candidats.

2 12-39440

12. En ce qui concerne le sous-programme 4 (Services d'appui), le Comité a salué les économies réalisées par l'Office des Nations Unies à Nairobi et l'Office des Nations Unies à Genève au titre des voyages, grâce à une planification efficace qui leur a permis de réduire les dépenses. Il a souligné l'importance de la transparence, du respect des règles et d'une coopération étroite avec les États Membres dans la procédure d'achat. Le Comité a également souligné qu'il fallait que les fournisseurs des pays en développement et des pays en transition puissent accéder et participer davantage au marché de l'Organisation.

Conclusions et recommandations

13. Le Comité recommande que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif du programme 25 (Services de gestion et d'appui) du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015, sous réserve des modifications ci-après :

Orientation générale

Dans la première phrase du paragraphe 25.11, après les mots « un système renforcé de gestion de la performance et de perfectionnement », ajouter « et le système d'administration de la justice prévu par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/261 et ses résolutions ultérieures sur la question, qui traitent notamment des problèmes que pose le recours à des procédures formelles et non formelles pour le fonctionnement efficient, efficace et équitable du système; ».

A. Siège

Sous-programme 1

Services de gestion, administration de la justice et services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination

Composante 4

Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination

Indicateurs de succès

Ajouter le texte qui suit à la fin de l'énoncé de l'indicateur de succès a) i) : « afin de permettre leur publication simultanée dans toutes les langues officielles ».

Stratégie

Paragraphe 25.21

Ajouter le texte qui suit à la fin de l'alinéa b) : « afin de permettre leur publication simultanée dans toutes les langues officielles ».

12-39440

Sous-programme 2

Planification des programmes, budget et comptabilité

Composante 1

Planification des programmes et établissement du budget

Objectif de l'organisation

Remplacer l'énoncé actuel par ce qui suit :

« Élaborer un plan-programme biennal efficace et efficient, mobiliser les ressources nécessaires pour financer les programmes et les activités assignés au Secrétariat et mieux contrôler l'utilisation de ces ressources ».

Réalisations escomptées

Remplacer l'énoncé de la réalisation escomptée a) par ce qui suit :

« a) Augmentation de la contribution des États Membres à la prise de décisions sur les questions relatives au plan-programme biennal, au budget-programme et aux budgets des tribunaux pénaux internationaux »

Indicateurs de succès

Remplacer l'énoncé de l'indicateur de succès a) i) par ce qui suit :

« Accroissement du pourcentage des rapports et des renseignements supplémentaires présentés dans les délais fixés, afin de permettre leur publication simultanée dans toutes les langues officielles ».

Ajouter un indicateur de succès a) iii) ainsi libellé :

« ii) Augmentation du nombre d'États qui se déclarent satisfaits de la qualité du plan-programme biennal, notamment de sa normalisation ».

Stratégie

Paragraphe 25.22

Ajouter un alinéa b) ainsi libellé:

« De formuler des directives précises pour l'élaboration du planprogramme biennal, en tenant pleinement compte des mandats intergouvernementaux ainsi que du règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation; »

et renuméroter les alinéas suivants en conséquence.

À la fin du nouvel alinéa d) [ancien alinéa c)], ajouter le texte suivant : «, notamment en organisant des réunions d'information informelles à l'intention de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et du Comité du programme et de la coordination, selon les besoins, sur les questions qui présentent un intérêt particulier pour les États Membres, afin d'améliorer la transparence et de renforcer le dialogue entre le Secrétariat et les États ».

12-39440

Composante 2

Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès

Remplacer l'énoncé de l'indicateur de succès a) par ce qui suit :

« Pourcentage accru des budgets et rapports sur l'exécution du budget présentés dans les délais prévus afin de permettre leur publication simultanée dans toutes les langues officielles ».

Sous-programme 3
Gestion des ressources humaines

Composante 1 Politique

Paragraphe 25.27

Reformuler la deuxième phrase comme suit : « Cette composante aide le Secrétaire général à mettre en œuvre les réformes approuvées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/244, 63/250 et 65/247 ».

Composante 2

Planification stratégique, recrutement et affectation

Réalisations escomptées

Ajouter une réalisation escomptée d) ainsi libellée :

« d) Incitation à la mobilité volontaire, conformément aux résolutions correspondantes de l'Assemblée générale ».

Indicateurs de succès

Remplacer l'énoncé de l'indicateur de succès a) i) par le texte suivant :

« a) i) Réduction du nombre d'États Membres non ou trop peu représentés dans les effectifs du Secrétariat par le recrutement de candidats provenant de ces États pour pourvoir des postes financés au moyen du budget ordinaire, si ces candidats se trouvent être les mieux qualifiés et les plus compétents ».

Ajouter un indicateur de succès a) iv) ainsi libellé :

« iv) Augmentation du pourcentage de femmes occupant des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur financés au moyen du budget ordinaire »

Ajouter un indicateur de succès d) ainsi libellé :

« d) Nombre de mouvements de personnel volontaires »

12-39440 5

Composante 3
Perfectionnement, valorisation et administration des ressources humaines

Indicateurs de succès

Supprimer l'indicateur de succès a) iii).

Stratégie

Paragraphe 25.34

Dans la troisième phrase, remplacer « de veiller à ce que les programmes correspondent à une approche plus structurée de la mobilité afin de répondre aux besoins organisationnels et de doter l'Organisation d'un personnel plus dynamique et international, possédant une plus grande capacité d'adaptation » par « de veiller à ce que les programmes correspondent à une approche plus structurée de la mobilité, conformément aux résolutions correspondantes de l'Assemblée générale, afin de répondre aux besoins organisationnels et de doter l'Organisation d'un personnel plus dynamique et international, possédant une plus grande capacité d'adaptation ».

6 12-39440